

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-136 DU 8 AVRIL 1998

Portant approbation du budget prévisionnel
exercice 1998 de la Société Béninoise des
Manutentions Portuaires (SOBEMAP).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU la Proclamation du 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret 96-617 du 31 décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Travaux Publics et des Transports ;
- VU le Décret N° 97-166 du 07 Avril 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;
- VU le Décret N°89-336 du 29 Août 1989 portant approbation des statuts de la de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP)
- SUR Rapport conjoint du Ministre des Travaux Publics et des Transports et du Ministre du Plan, de la Restructuration Economique et de la Promotion de l'Emploi ;

.../...

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Mars 1998 ;

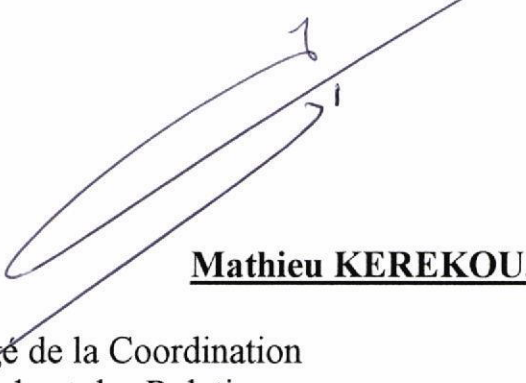
D E C R E T E

Article 1er : Est approuvé le budget prévisionnel exercice 1998 de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP) tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 8 AVRIL 1998

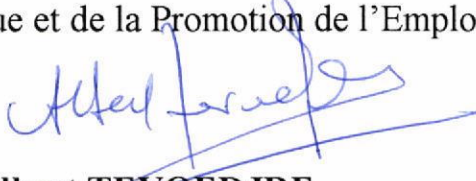
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations avec
les Institutions, Porte-Parole du Gouvernement,


Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre du Plan, de la Restructuration
Economique et de la Promotion de l'Emploi,


Albert TEVOEDJRE

Le Ministre des Travaux
Publics et des Transports,


Kamarou FASSASSI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MPRERE 4
MTPT 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCON-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1